

S'élargir sans s'éloigner : l'impératif des fusions à venir

Au 1^{er} janvier 2017, de nombreuses intercommunalités verront leur périmètre s'agrandir considérablement. Pour ne pas perdre le lien avec les équipes municipales, les nouveaux territoires doivent repenser la relation commune-communauté. Le forum Institutions de la 27^e convention de l'intercommunalité a présenté plusieurs initiatives dont le retour d'expérience de Carcassonne Agglo, qui a accompagné un vaste élargissement effectué dès 2013.

Ils l'ont dit...

« Restons dans le cadre de structures informelles, à la carte et adaptées aux situations locales. Il ne faut surtout pas demander au législateur d'instituer de nouvelles structures formalisées. De grâce, laissez-nous faire ! »

Marc Fesneau, président de la communauté de communes Beauce Val de Loire

« Difficile de se motiver et de s'approprier les enjeux quand on ne fait pas partie des lieux de décision ! Après chaque conseil communautaire, nous réalisons une lettre d'information à destination des 850 élus municipaux. Nous réfléchissons aussi à la mise en place d'un réseau intranet. »

Francis Gimbert, président de la communauté de communes Le Grésivaudan

« La loi nous fournit une boîte à outils intéressante, même s'il faut conserver de la souplesse compte tenu de la diversité des territoires. Chez moi, nous avons mis en place une commission "solidarité intercommunale" où siègent tous les maires qui peuvent aussi traiter de sujets communaux. Cela permet de créer un esprit intercommunal ! »

Jacqueline Gourault, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération de Blois et sénatrice de Loir-et-Cher

« Avec la nouvelle fusion, nous réfléchissons à donner plus de moyens et de pouvoirs à la conférence des maires. Pourquoi ne pas l'autoriser à inscrire des sujets à l'ordre du jour du conseil communautaire ? Par ailleurs, les outils numériques doivent permettre de mieux associer les citoyens. Les commissions classiques ne fonctionnent pas et sont souvent monopolisées par les mêmes personnes. »

Olivier Jacquin, président de la communauté de communes du Chardon Lorrain



inter view Régis Banquet
Président de Carcassonne Agglo (Aude)

« Des conseils de territoire pour mieux partager les décisions avec les élus »

Suite au vaste élargissement (de 23 à 73 communes) de l'intercommunalité de Carcassonne en 2013, huit conseils de territoire ont été créés. Objectif : ne pas éloigner les débats et les décisions des communes. Trois ans plus tard, ces instances fonctionnent bien grâce au partage réussi du pouvoir et des décisions.



L'agglomération de Carcassonne s'appuie sur huit conseils de territoire, qui se réunissent toutes les six semaines pour partager l'information et débattre. / © ArTD1503/Shutterstock

Pour associer davantage les élus, vous avez créé un bureau. Comment fonctionne-t-il ?

Entre l'exécutif (président et vice-présidents, soit 16 personnes) et le conseil communautaire (123 élus), nous avons mis en place un bureau destiné à partager le pouvoir et les décisions. S'appuyant sur un équilibre territorial (2 ou 3 élus par territoire) et politique, il comprend 35 membres dont les vice-présidents. A fin de créer une solidarité entre eux, nous avons diminué de 40 % les indemnités du président et des vice-présidents pour les reverser aux autres élus du bureau. Un geste symbolique fort qui a été voté à l'unanimité.

Le bureau a reçu un grand nombre de délégations du conseil communautaire. Pouvant débattre de très nombreux sujets, il se réunit pratiquement tous les mois alors que le conseil ne le fait que quatre fois par an sur des sujets budgétaires ou stratégiques. Cela fonctionne bien.

Vous avez également mis en place huit conseils de territoire. À quoi servent-ils ?

Parallèlement au bureau, nous avons voulu encore élargir l'espace du débat avec la création de huit conseils de territoire qui correspondent à des sous-bassins de vie, pas forcément calqués sur les anciennes communautés de communes. Chaque conseil est composé d'au moins deux élus de chaque commune, dont le maire, et d'un vice-président de l'agglomération issu du territoire, qui est chargé de son animation, et peut être ouvert à d'autres conseillers municipaux. Ces instances consultatives, de partage d'informations et de débat, se réunissent en moyenne toutes les six semaines et permettent d'être en prise directe avec les élus de terrain.

De quels sujets traitent-ils ?

Les conseils traitent de tous les sujets qui concernent leur territoire et proposent

des solutions sur certains projets, comme par exemple la mutualisation d'un policier municipal sur un territoire. Nous les avons dotés de petites enveloppes budgétaires (5 000 à 10 000 euros) pour leur permettre de distribuer des micro-subventions aux

« Ce qui importe est le service apporté et non la structure »

associations. Cela assoit leur autorité sur le territoire et satisfait le tissu associatif local. Par ailleurs, chaque conseil a validé notre projet de territoire, qui a abouti après plus d'un an de travail.

Quel bilan dressez-vous trois ans plus tard ?

Le bilan est très positif. À partir de 2014, face au besoin de réorganisation de l'intercommunalité et des efforts importants à consentir en matière financière ou RH (temps de travail, congés, régime indemnitaire), nous avons décidé d'associer les huit conseils de territoire à toutes nos réflexions préalables. Grâce à ce travail de partage effectué en amont, la quasi-totalité des décisions prises aujourd'hui en conseil communautaire le sont à l'unanimité. Pour prendre un exemple précis, dans le cadre de la préparation du budget 2016 de l'agglo, je me suis rendu dans chaque conseil pour expliquer nos difficultés financières et partager ensemble les solutions. C'était le moyen de recueillir le sentiment des élus quant à leur capacité d'assumer avec moi, vis-à-vis de la

population, la hausse de la fiscalité. Lors du vote, le budget a ainsi été adopté avec plus de 75 % de voix favorables.

Avez-vous d'autres instances participatives ?

Notre conseil de développement, composé exclusivement d'acteurs socioprofessionnels, fonctionne réellement. Il porte, avec les élus, des grands projets structurants pour l'agglomération.

Avec les habitants, c'est plus difficile ! Nous venons de mettre en ligne un nouveau site web offrant des espaces d'échanges et d'e-participation. Par ailleurs, notre projet de territoire a véritablement été construit avec eux, via un site dédié et un questionnaire envoyé à tous les foyers. En parallèle, 85 réunions publiques organisées dans l'ensemble des communes ont rassemblé plus de 4 000 personnes. Cette réelle participation des habitants a permis de recueillir leurs avis sur les grands sujets comme la gestion de l'eau, les services à la population ou les transports.

Comment les habitants appréhendent-ils l'agglo ?

Ce qui leur importe est le service apporté et non la structure ; la porte d'entrée doit rester la commune, pour les sujets locaux mais aussi intercommunaux. Il existe donc un gros travail de pédagogie à effectuer auprès de tous les élus et agents municipaux, afin qu'ils puissent porter la parole intercommunale en s'appropriant les différentes compétences de l'agglomération et devenir, pour celle-ci, de véritables ambassadeurs.

Propos recueillis par
Philippe Pottière-Sperry

POUR ALLER PLUS LOIN...

Mairie-conseils et l'AdCF ont réalisé un guide juridique, à paraître courant décembre 2016, consacré à la mise en place des communautés après changement de périmètre. Retrouvez, dans ce document, la liste des mesures et délibérations à prendre au lendemain de ces évolutions. Le guide sera téléchargeable en ligne sur les sites de Mairie-conseils et de l'AdCF.